

# **La crise européenne actuelle : remèdes pour une Europe intégrée par le droit mais désintégrée par l'économie**

Bernard Yvars  
Chaire Jean Monnet en *Intégration régionale comparée*  
Université Montesquieu-Bordeaux IV – France

## **Introduction**

Les progrès de l'intégration européenne depuis le Traité de Rome ont été réalisés en partie grâce à un corps réglementaire (juridique et institutionnel) remarquable qui a fourni, outre des lois communautaires d'application directe dans les Etats membres, tout un ensemble de textes qui ont été introduits dans les droits nationaux ou qui influencent le droit et la jurisprudence dans chacun des Etats membres. D'un point de vue juridique, l'Union européenne est une construction féconde et réussie qui se poursuit aujourd'hui avec le risque (qui n'est pas toujours évité) qu'un excès de textes (ou de structures) conduise à une bureaucratisation excessive de la société. La relation entre les décideurs communautaires et les citoyens s'est complexifiée, en particulier du fait de structures nationales qui se sont créées et se sont interposées entre les instances communautaires et les agents économiques, ce qui n'engendre pas que des effets positifs.

Le dernier Traité en date, le Traité de Lisbonne, qui ne contient pas directement d'actions ou d'orientations économiques nouvelles, adapte le cadre institutionnel et juridique communautaire mais ne fait pas en lui-même évoluer la donne économique fortement déterminée par une divergence (nominale et réelle) intra-communautaire croissante. A celle-ci s'ajoute une difficulté inquiétante d'insertion dans la division internationale du travail parce que trop de pays de la zone euro enregistrent un déficit structurel de leurs transactions courantes. La mondialisation actuelle est marquée par une financiarisation incontrôlée de l'activité économique et par un commerce mondial où désormais dominent des avantages comparatifs basés sur des écarts de taux de salaire et de protection sociale.

L'objet de cette communication est d'analyser comment l'Union européenne est confrontée à un processus désintégrateur sur un plan économique qui tient à des facteurs externes et internes. Une nouvelle régulation économique et sociale est indispensable pour la composante la plus intégrée de l'Union européenne, c'est-à-dire la zone euro, confrontée à l'alternative suivante : soit la zone euro se dote d'un gouvernement économique d'essence fédérale et il devient possible de gérer une zone euro à 16 (ou plus), soit on ne crée pas cette politique

fédérale et les pays gravement divergents (fort déficit simultané des finances publiques et des transactions courantes) ne pourront pas éviter à terme la sortie de la zone euro<sup>1</sup>.

## **I - Une intégration par l'économie confrontée à une divergence externe et interne**

Les expériences d'intégration régionale basées sur l'économie constituent toujours un pari risqué quand les Etats membres ont des structures économiques trop différentes (divergence réelle). Les gains deviennent rapidement inégaux en raison d'un inévitable processus concurrentiel qui avantage les Etats-membres les plus compétitifs (compétitivité-prix et/ou compétitivité-structure). Ces écarts d'avantages sont d'autant plus importants que l'intégration régionale s'approfondit, les Etats membres les moins convergents renonçant à des régulations économiques nationales qui leur seraient pourtant nécessaires. La réponse pertinente est alors la politique économique fédérale qui va permettre par des dispositifs de stabilisation et de redistribution d'opérer les péréquations de revenus nécessaires à l'amortissement des coûts sociaux subis par les Etats les moins convergents, ce qui assurera la pérennité de la zone d'intégration régionale. Autrement dit, il n'y a pas d'issue favorable à terme pour un processus approfondi d'intégration économique en dehors du fédéralisme économique et finalement politique. Les Etats membres de l'Union européenne ont, semble-t-il, de grandes difficultés à admettre cette réalité et surtout, ses implications.

Cela dit, il est aussi possible –et même parfois souhaitable- de concrétiser un processus d'intégration régionale en l'asseyant sur d'autres éléments que l'économie : la démocratie, les droits de l'Homme et des minorités, la culture, le capital humain (éducation et santé), les autres biens collectifs non marchands (sécurité, défense, justice, etc). Autant d'éléments qui permettent de forger au fil du temps un état d'esprit communautaire et un espace de solidarité, capables de résister ensuite aux tensions induites par une intégration économique qui inévitablement produira des inégalités de création et de répartition des revenus. Pour cette raison, nous recommandons, notamment aux pays en développement tentés par des expériences d'intégration régionale, d'asseoir dans une première étape, leurs processus intégrateurs sur des éléments non économiques.

Le contexte international actuel est défavorable aux entités d'intégration régionale qui ont centré leur processus intégrateur sur l'économie (c'est qui est le cas en fait de toutes les

---

<sup>1</sup> Cela ne pose pas un problème insurmontable pour la zone euro dans le cas de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande qui représentent au total environ 6 % du PIB de l'union monétaire. En revanche, les difficultés de l'Espagne sont d'une autre ampleur puisque ce pays contribue à 11% du PIB de la zone euro.

expériences). De façon générale, les zones d'intégration régionale sont dominées par la mondialisation et les institutions internationales qui la conduisent (OMC, FMI, Banque mondiale) dans la mesure où leurs règles supplantent celles établies par ces zones d'intégration régionale. B. Balassa distinguait plusieurs stades de ces processus qui allaient de la constitution de zones de libre-échange à l'unification économique totale, conduisant au fédéralisme budgétaire et politique. Deux remarques :

- cette typologie a perdu une grande partie de sa pertinence aujourd'hui en raison de la mondialisation des activités (tendance à l'apparition d'une économie-monde);

- dans la période contemporaine, les fondements de la division internationale du travail (DIT) ont été affinés, notamment par P.A. Samuelson en 2004<sup>2</sup>. Il montre que la mobilité internationale des facteurs de production tend à favoriser la localisation des activités dans les pays à coûts absolus les plus bas (en premier lieu, les coûts salariaux et de protection sociale). Ce ne sont plus les avantages comparatifs mais les avantages absolus qui déterminent la spécialisation internationale, ce qui signifie alors que tous les pays ne sont pas gagnants à l'échange international. Une telle situation peut favoriser la tentation de protection qui peut être forte dans les pays développés, sauf à fournir des productions plus différenciées. Mais le commerce fondé sur la différenciation des produits pourrait progresser dans le futur moins fortement en raison de la rapidité des transferts internationaux de technologie, contribuant à la similitude des gammes de produits, et des stratégies globales des firmes. A terme, ces produits différenciés substituables deviendraient des produits concurrents en raison de l'étranglement de la différenciation, ce qui perturbera le développement des productions et des échanges. On le voit bien la montée en gamme, la différenciation des produits ne seront pas suffisantes pour créer les emplois nécessaires à la résorption du chômage et de la précarité en Europe.

Quel est le contexte économique international auquel est confrontée plus particulièrement l'Union européenne ?

- en ce qui concerne les relations avec les pays tiers : l'Union européenne rencontre des défis majeurs jamais connus depuis 1957, date de naissance du traité de Rome et de la CEE à Six : le plus important est celui posé par l'avenir de son appareil productif (produits agricoles et industriels et services) fortement contraint par la mondialisation des activités et le rôle majeur d'un dollar étasunien, aux fluctuations erratiques et fortes à la baisse (alors qu'il est la principale monnaie véhiculaire des échanges commerciaux internationaux). De plus, les accords

---

<sup>2</sup> **P. A. Samuelson**, Why Ricardo and Mill rebut and confirm arguments of mainstream economist supporting globalization, *Journal of Economic Perspectives*, Summer, 2004, pp. 135-146.

commerciaux internationaux doivent respecter désormais la clause NPF (exigence de l'OMC). Dans ces conditions, les zones de libre-échange et d'union douanière ne correspondent plus à aucune préférence régionale effective et à aucun degré d'intégration commerciale véritable. Ainsi, avant l'entrée en vigueur de l'euro à partir du 1er janvier 1999, l'Union européenne avait-elle perdu sa spécificité d'union douanière, voire de marché unique par rapport aux marchés des pays tiers. Avec un TEC moyen de 3% et un taux de change d'un dollar baissier qui fluctue entre 1,10 \$ et 1,50 \$ contre 1 €, la réalité de l'union douanière est démentie par les faits et l'économie des États européens est pleinement insérée dans la mondialisation. Cela étant, avec la création de la zone euro, l'Europe a renoué effectivement avec un processus d'intégration économique plus approfondi. Contrairement aux souhaits de l'Allemagne, l'union monétaire a été largement ouverte et regroupe aujourd'hui des pays peu convergents en matière de structures économiques, les critères de Maastricht ne permettant pas une convergence suffisante (insuffisance de la convergence nominale exclusivement centrée directement ou indirectement sur l'aversion pour l'inflation).

A cette contrainte extérieure s'ajoute une contrainte interne à l'Union européenne et à la zone euro. A cet égard, deux thèses s'opposent sur les effets de l'approfondissement de l'intégration économique : celle de l'endogénéité de l'intégration économique de J. A. Frankel et A. K. Rose (la monnaie unique stimule le commerce intra-branche en synchronisant les cycles) et celle de la divergence économique de P. R. Krugman (la monnaie unique stimule le commerce interbranche en désynchronisant les cycles). Les tests empiriques montrent qu'il existe une Europe à plusieurs vitesses productives parce que l'échange intra-branche vertical est prépondérant dans les échanges intra-communautaires des pays les plus développés de la zone euro (la thèse de la divergence économique apparaît ainsi plus pertinente).

En conclusion, plus l'intégration économique s'approfondit, plus le risque de divergence s'accroît et menace la pérennité de la zone d'intégration régionale parce que les gains de l'intégration économique sont inégalement répartis sur le territoire européen et entre catégories socioprofessionnelles.

## **II - Les effets induits probables des mutations économiques actuelles**

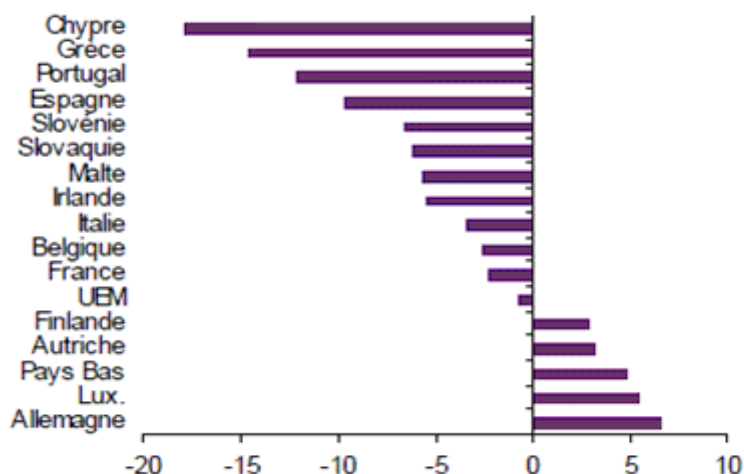
La plupart des économistes et des décideurs publics ne dégagent pas de perspectives économiques court terme - long terme pour l'Union européenne et surtout pour la zone euro qui prennent simultanément en compte la mondialisation des systèmes productifs et des échanges, la financiarisation internationale et ses redoutables dysfonctionnements ainsi que la nécessité d'une

nouvelle croissance soutenable, c'est-à-dire répondant à la contrainte écologique. Cela dit, il apparaît nécessaire et urgent de faire avancer la réflexion et les propositions en la matière en raison de l'acuité de la crise économique actuelle pour l'Europe: la divergence économique intra-européenne s'accroît entre les Etats membres de la zone euro en déficit de finances publiques et à solde positif de transactions courantes et les autres Etats membres, en situation critique, concernés à la fois par les déficits jumeaux des comptes publics et des échanges avec les pays tiers. Les statistiques sont claires en la matière :

- en matière de déficits publics, ceux de la zone euro et de l'Union européenne à 27 atteignent en 2009 respectivement 6,3% et 6,8% du PIB (et la dette publique respectivement 78,7% et 73,6%). Mais le point essentiel réside dans la divergence en la matière au sein des Etats membres de la zone euro : en 2009, les déficits publics les plus élevés, par rapport au PIB, ont été observés en Irlande (-14,3%), en Grèce (-13,6%), en Espagne (-11,2%), au Portugal (-9,4%), en France (-7,5%). Aucun État membre n'a enregistré un excédent public en 2009. Les plus faibles déficits de l'Union européenne ont été enregistrés en Suède (-0,5%), au Luxembourg (-0,7%) et en Estonie (-1,7%). Au total, vingt-cinq États membres ont enregistré une détérioration de leur solde public exprimé en pourcentage du PIB en 2009 par rapport à 2008, et deux (l'Estonie et Malte) une amélioration. A la fin de 2009, les plus bas niveaux de dette publique par rapport au PIB ont été relevés en Estonie (7,2%), au Luxembourg (14,5%), en Bulgarie (14,8%), en Roumanie (23,7%), en Lituanie (29,3%) et en République tchèque (35,4%). Douze États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60% du PIB en 2009: l'Italie (115,8%), la Grèce (115,1%), la Belgique (96,7%), la Hongrie (78,3%), la France (77,6%), le Portugal (76,8%), l'Allemagne (73,2%), Malte (69,1%), le Royaume-Uni (68,1%), l'Autriche (66,5%), l'Irlande (64,0%) et les Pays-Bas (60,9%).

- en matière de soldes des transactions courantes, le graphique 1 ci-dessous fait clairement apparaître que seuls cinq pays de la zone euro dégagent une capacité de financement (épargne extérieure), ce qui révèle une bonne insertion dans la division internationale du travail. Remarquons aussi qu'une part essentielle du solde courant positif est réalisée par ces pays au sein même de l'Union européenne (zone d'échanges naturelle).

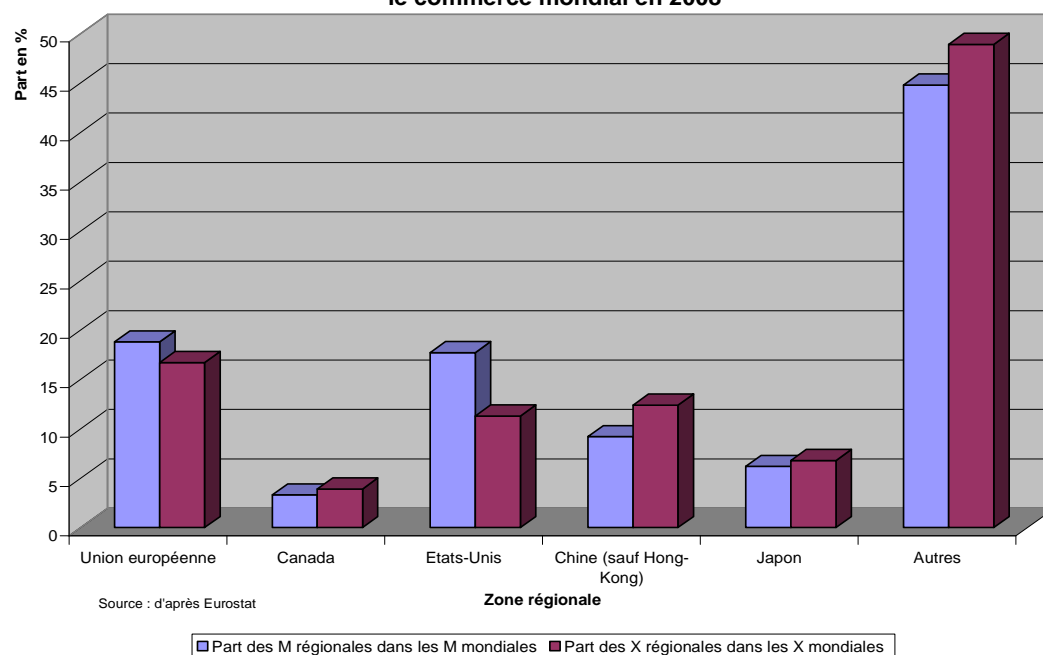
**Graphique 1 - Solde courant des pays de la zone euro  
en 2008 (en % du PIB)**



Source : Eurostat

Les pays de la zone euro qui enregistrent des déficits jumeaux des finances publiques et des transactions courantes sont en grande difficulté aujourd’hui, même s’ils ne connaissent pas encore de situation de crise déclarée. Les déficits publics actuels peuvent être résorbés par un ajustement interne basé sur une hausse de la fiscalité (avec un risque faible d’évasion fiscale accrue) et une rationalisation des dépenses publiques mais aussi par le retour à une croissance économique plus forte (qui devrait être en principe plus soutenable parce que plus écologique). Celle-ci devra être soutenue aussi par l’extérieur et dépendra donc de la place future occupée par les pays dans la nouvelle DIT. Or, un problème de compétitivité-structure est posé à la Grèce, à l’Espagne, au Portugal, mais aussi à la France, etc, c’est-à-dire à tous les pays de la zone euro caractérisés aussi par un solde courant défavorable récurrent (l’acuité de ce problème a été exacerbée par la mondialisation). Pour autant, comme le montre le graphique 2 ci-dessous, l’Union européenne dans son ensemble demeure la première zone exportatrice mondiale devant la Chine dont le rôle commercial international est en pleine expansion. Notons aussi que les avantages comparatifs de cette dernière s’appuient sur des différences de taux de salaire et de protection sociale moins incontestables que ne le sont les gains au commerce obtenus par l’innovation, le savoir-faire, etc, qui n’impliquent pas de coûts sociaux pour accéder à une nouvelle compétitivité. De ce point de vue, l’aspect éthique des fondements des avantages comparatifs devraient interpeller davantage l’OMC.

**Graphique 2 - Part du commerce extérieur régional dans le commerce mondial en 2008**



Plus généralement, la globalisation exerce des effets, parfois négatifs, sur les sociétés nationales. Tout en accentuant l'interdépendance entre économies nationales, facteur de paix internationale indiscutable, elle induit une double polarisation génératrice de graves inégalités :

-d'une part, entre les pays développés et les puissances émergentes d'un côté et les laissés pour compte de la mondialisation de l'autre (Afrique, une partie de l'Amérique latine, etc) ;

-d'autre part, entre les différentes catégories sociales (celles qui participent aux processus de la mondialisation et celles qui demeurent à l'écart) à l'intérieur des mêmes espaces nationaux.

Ces nouvelles fractures exigent, soit une nouvelle gouvernance mondiale (peu vraisemblable), soit une régulation régionale ou nationale pour éviter l'effritement des États de droit consécutif aux mouvements sociaux et populistes générés par l'explosion de la pauvreté et de l'exclusion (hypothèse plausible).

### III - Quels sont les remèdes possibles ?

Nous reprendrons ici notamment les propositions faites au groupe de travail K. Nicolaïdis<sup>3</sup> :

<sup>3</sup> B. Yvars, Financial and productive globalization: a new governance required in the European Union, document en ligne sur: [http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc1884\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc1884_en.htm), décembre 2009.

1 - La financiarisation internationale débridée de l'économie nuit à l'intérêt général des populations en engendrant parfois par la spéculation des gains qui profitent à une minorité très faible d'agents économiques qui perçoivent de très hauts revenus. Il doit être mis un terme au développement de la sphère financière pour elle-même. Quant à la spéculation, si le plus souvent, elle n'est pas à l'origine d'un problème économique, en revanche, elle en aggrave les déséquilibres. On peut donner l'exemple actuel de la défiance des marchés financiers à l'égard des pays de la zone euro qui connaissent des déficits publics excessifs, pouvant accréditer l'idée de leur insolvabilité. Deux voies d'actions :

. une meilleure régulation publique de la finance de marché, la solution optimale étant vraisemblablement la nationalisation du secteur bancaire et financier des pays de l'Union européenne ; pour pallier les déficits de finances publiques, il pourrait être alors possible d'émettre des titres publics européens financés par l'épargne privée des ménages (suivant en cela le modèle japonais de financement de la dette), ce qui éviterait de s'adresser aux très versatiles marchés des capitaux internationaux et de subir les effets négatifs d'agences de notation dont on découvre aujourd'hui que leurs analyses sont parfois assez peu approfondies et partiales. Cela dit, cette modalité d'ajustement ne peut être utilisée de façon continue, les pays vivant «au-dessus de leurs moyens» devant réaliser les baisses de dépenses nécessaires. De plus, l'épargne privée ne peut exister que si elle est alimentée par une croissance économique suffisante et assainie qui ne soit pas altérée par une insertion défavorable dans la mondialisation. Or, comme on l'a dit précédemment, les pays les plus en difficulté de finances publiques dans la zone euro sont aussi ceux qui ont les soldes courants le plus dégradés.

. Soumettre les marchés internationaux (au niveau mondial ou régional) à une régulation telle que celle observée pour la politique de la concurrence aux Etats-Unis avec la saisine des tribunaux qui utilisent toute l'étendue des sanctions pénales. Ainsi, en cas de spéculation avérée sur un bien collectif telle qu'une monnaie nationale<sup>4</sup>, celle-ci deviendrait un délit qui exposerait le ou les auteurs à des amendes pécuniaires ou/et à des peines d'emprisonnement, suivant en cela l'exemple des sanctions proposées pour le non-respect du Sherman Act aux Etats-Unis<sup>5</sup> en matière de politique de la concurrence.

2 - L'Europe n'existera dans le long terme que si elle s'inscrit dans une démarche fédéraliste progressive : concrétiser prioritairement l'approfondissement de l'intégration

---

<sup>4</sup> La spéculation contre un bien collectif (le cours d'une monnaie nationale) doit être distinguée de l'arbitrage ou de la couverture légitime d'un risque de change sur une opération commerciale réelle ou sur un portefeuille de titres.

<sup>5</sup> **J.C Gallo, K. G. Dau-Schmidt, J. L. Craycraft et C. J. Parker**, Criminal penalties under the Sherman Act : a study of law and economics, Research in Law and Economics, Volume 16, pp 25-71, 1994.



économique avec une coopération renforcée autour d'un axe franco-allemand et quelques États membres convergents et complémentaires sur le plan des structures économiques. Cela constituerait la première ébauche d'un État fédéral européen. La régulation publique de l'union monétaire à 16 est très insuffisante avec une divergence économique interne qui s'accroît et qui n'est résorbable qu'à moyen terme entre les États. Cela étant, il demeure un lien défavorable de nombre de pays de la zone euro avec la mondialisation : délocalisations d'activités notamment dans la zone asiatique et concurrence internationale sur les marchés domestiques ont contribué à détériorer les soldes courants de ces pays. Il leur faut donc adapter leur offre productive. La montée en gamme ou la mise sur le marché de produits plus intenses en innovation qui sont préconisées pour les pays développés de l'OCDE ne permettent pas de créer des emplois à la hauteur des besoins. De plus, l'innovation s'internationalise et ne devrait plus à terme être monopolisée par les actuels pays développés leaders (États-Unis, pays européens, Japon notamment). La nouvelle économie impitoyable en cours de constitution rendra difficile l'insertion satisfaisante dans la DIT de nombreux pays en développement et développés, notamment les pays actuellement les plus en difficulté de soldes courants de la zone euro (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande et dans une certaine mesure, l'Italie et la France).

3 - Comprendre que la politique d'élargissement a atteint ses limites et qu'elle n'est pas une politique d'approfondissement de l'intégration.

Un scénario pragmatique pourrait consister à utiliser désormais l'Espace économique européen (EEE) comme réceptacle de rapprochement de tout pays avec l'Union européenne. Les pays balkaniques, la Turquie et les pays de l'est européen, non membres actuels de l'Union européenne (Ukraine, Moldavie, Russie) pourrait s'y retrouver. Dans ce cadre, un partenariat privilégié et réactivé avec la Russie et la Turquie pourrait être conçu.

4 - L'Union européenne ne doit pas se désintéresser de l'aggravation communautaire des problèmes sociaux et en laisser le traitement exclusivement aux États membres au nom de la subsidiarité. Dans cette optique, il pourrait être créé un outil mixte (national/communautaire) visant à assurer aux personnes durablement exclus de l'activité une couverture minimale des besoins essentiels (CMBE) en alimentation, en logement, en transport et en santé. La solidarité doit s'exprimer à l'égard des exclus de la mondialisation qui dans chacun des États membres seront de plus en plus nombreux. Faute de quoi, les tensions sociales pourraient devenir insupportables. Cela implique aussi une meilleure maîtrise des flux migratoires. Une harmonisation accrue des accords de Schengen est nécessaire de façon à ce qu'une immigration de main-d'œuvre mal maîtrisée ne vienne pas compliquer la recherche d'un nouvel équilibre

social intra-communautaire dans un contexte de rareté relative de la demande de travail en Europe, notamment de travail qualifié.

5 - Poursuivre les efforts actuels visant à accroître les qualifications des personnes, en soutenant l'éducation et la recherche dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Trois secteurs pourraient être privilégiés:

- . Formation aux processus productifs permettant d'économiser des ressources non renouvelables en utilisant des programmes publics / privés d'enseignement et de recherche (pour pallier le déclin inévitable des activités économiques à forte intensité de ressources non renouvelables);

- . La réhabilitation des métiers manuels, à forte intensité d'innovation et de savoir-faire;

- . La création d'un fonds d'investissement européen (spécifique et visible comme l'est, par exemple le FEDER) pour les jeunes diplômés souhaitant créer leurs propres entreprises.

## **Conclusion**

De façon générale, les processus d'intégration régionale centrés sur l'économie qui peuvent être considérés comme aboutis (ou réussis) sont peu nombreux. Il n'en existe véritablement que deux :

- celui de l'unification allemande au XIX<sup>ème</sup> siècle (du Zollverein à l'unification politique allemande en 1871) ;

- celui de la CEE jusqu'à l'union monétaire actuelle. Cela étant, l'UE s'est figée «au milieu du gué» en refusant pour l'heure d'achever son processus intégrateur économique (budget fédéral pour l'union monétaire) et politique (Etat fédéral européen) avec les conséquences très négatives que l'on observe aujourd'hui pour les pays divergents de la zone euro. Le fédéralisme budgétaire, du moins dans les expériences actuelles qui sont celles uniquement d'Etats-nations (Allemagne, Suisse, Canada, Etats-Unis), ne permet qu'un amortissement très partiel des chocs économiques exogènes et ne constitue pas la panacée en cas de difficultés économiques spécifiques. Mais l'Europe pourrait inventer son propre modèle fédéral avec des mécanismes innovants d'indemnisation des chocs. Cela passe par davantage de solidarité entre les Etats membres, ce qui n'est pas une attitude spontanée dans l'Union actuelle (voir les hésitations ou les réticences européennes dans la crise grecque en cours). Rappelons cependant aux Etats membres qu'ils commercent entre eux dans des proportions supérieures à 50 % et que par conséquent, ils sont très interdépendants pour leurs gains ... ce qui devrait les

inciter à plus de solidarité pour faire face à leurs difficultés. Le moment est venu de concevoir et de mettre en place un gouvernement économique et politique de la zone euro ou de l'Union européenne qui pourra agir pour permettre les stabilisations et les redistributions nécessaires des revenus. Faute de quoi, le processus d'intégration économique risquera de se figer, de se recomposer (par exemple autour des pays les plus vertueux de la zone euro), voire de se défaire<sup>6</sup>.

§§§

### Références bibliographiques

**Eurostat**, Communiqué de presse, Euroindicateurs, 22 avril 2010.

**J. A. Frankel and A. K. Rose**, The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria, *Economic Journal*, Royal Economic Society, vol. 108(449), pp 1009-25, jul.1998.

**J.C Gallo, K. G. Dau-Schmidt, J. L. Craycraft and C. J. Parker**, Criminal penalties under the Sherman Act : a study of law and economics, *Research in Law and Economics*, Volume 16, pp 25-71, 1994.

**P. R. Krugman**, Lessons from Massachusetts for EMU in F. Torres et F. Giavazzi Editors, *Adjustment and Growth in the European Economic Union*, Cambridge University Press, 1993.

**P. A. Samuelson**, Why Ricardo and Mill rebut and confirm arguments of mainstream economist supporting globalization, *Journal of Economic Perspectives*, Summer, 2004, pp. 135-146.

**B. Yvars**,

. Financial and productive globalization: a new governance required in the European Union, document en ligne sur: [http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc1884\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/jean-monnet/doc1884_en.htm), Bruxelles, décembre 2009.

. EU integration and other integration model in F. Bindi Editor, *The Foreign policy of the European Union - assessing Europe's role in the world*, Brookings institution Press, Washington, 2010.

---

<sup>6</sup> Le «mécanisme de stabilisation» pour aider les pays en difficultés de la zone euro, décidé par les chefs d'Etats européens à Bruxelles le 7 mai 2010, est un outil utile de régulation conjoncturelle mais on reste encore éloigné d'un gouvernement économique de la zone euro, pourtant bien nécessaire à sa pérennité.